



Président

Dr Patrick PELLOUX

Secrétaire Général

Dr Bruno FAGGIANELLI

Trésorier

Dr Laurent CASENOVE

Paris le 12 octobre 2007

ASSOCIATION DES MEDECINS URGENTISTES HOSPITALIERS DE FRANCE

www.amuf.fr

Bonjour à tous

Voici un point succinct sur les dossiers en cours au niveau régional

Création ou transformation de postes

Depuis 2003 nous avons pu obtenir la création et la transformation d'un grand nombre de postes de PH en jouant sur les 3 tranches de l'ARTT médicale et les 3^o premières tranches du plan « urgences ». Or pour la tranche 2007 de ce plan « urgences » aucun financement initial n'était prévu pour les urgences ... (tout va aux SSR, hôpitaux locaux etc.)

Prenant acte de l'étranglement budgétaire des hôpitaux (T2A , EPRD, mesures de correction) il devenait clair que dans le cadre de l'autonomie financière des établissements toute création ou transformation **serait fortement compromise +++.**

Considérant que la mise à niveau des services d'urgences n'était pas aboutie, L'AMUF a donc immédiatement demandé fin 2006 de pouvoir bénéficier d'une partie des financements de la tranche 2007 du plan « urgences » pour créer ou transformer des postes dans les services toujours déficitaires.

Nous avons ainsi demandé la « fongibilité » de l'enveloppe 2007 dans le cadre des négociations régionales

Il est important de comprendre que cette « **fongibilité** » **acquise se négocie donc non pas au niveau des hôpitaux mais bien au niveau du comité régional des urgences** ou l'AMUF siège de droit (comité régional issu de la grève de 2005 avec un accord entre l'AMUF et la DHOS).

C'est ainsi que nous avons recensé les besoins en IDF qui nous sont remontés de nos délégués départementaux. Une demande budgétaire a donc été faite par le délégué régional à l'ARH.

L'ARH nous a fait savoir qu'elle analyserait ces demandes au vue d'un certain nombre de critères dont **celui de la mutualisation des postes**. En clair ces postes seront prioritairement destinés aux praticiens exerçant dans des pôles cohérents avec les décrets urgences : pole urgences-samu-smur.

L'ARH est donc en train d'interroger les établissements sur la réalité de nos demandes en vérifiant que les critères d'éligibilités sont acquis (pole urgences-smur-samu ou urgences-smur pour les Ch disposant de smur) ou tout du moins, si les services sont dans des pôles distincts , que les demandes de postes soient sur des postes partagés SMUR-URGENCES (ex CH sud francilien)

Nous avons demandé à l'ARH de s'assurer, dès l'année prochaine, de la bonne utilisation de ces budgets fléchés.

Réunions en cours ou à venir

Jeudi 11 octobre

Réunion du groupe de travail sur la fiche de dysfonctionnement et son circuit (**Christophe Prudhomme** représentait l'AMUF dans ce groupe de travail)

Mercredi 17 octobre 2007

Prochaine réunion du **comité régional des urgences** l'ordre du jour portera sur :

- les avancées des groupes de travail : fiches de dysfonctionnement; indicateurs de qualité; ROR
- la démarche PMT (projets médicaux de territoire)
- la convention constitutive du réseau des urgences
- la permanence des soins (rapport Grall) (M. Morais)

Réunion du groupe Urgences-SI Idf (date en cours de finalisation)

Macro planning recensant tous les livrables des différents projets et leurs liens d'interdépendance

- Dispositif d'information sur les victimes en cas de catastrophes
- Renforcement du dispositif régional de Veille et Alerte
- Mise en oeuvre du répertoire opérationnel des ressources
- Mise en oeuvre d'une fréquence radio interco entre les SAMU
- Informatisation des véhicules SMUR
- Informatisation des services d'urgences

Cordialement

Bruno Faggianelli
Délégué régional AMUF

Pt vous trouverez ces infos sur la page régionale IDF du site www.amuf.fr